

L'APD du Japon

Qu'est-ce que l'APD ?

Il s'agit de la coopération apportée par divers organismes et entités, dont les gouvernements, institutions internationales, organisations non gouvernementales (ONG) et entreprises privées, en appui au développement économique et social des pays en développement. L'aide publique au développement (APD) désigne l'aide technique et financière apportée par les gouvernements aux pays en développement dans le cadre de cette coopération.

Schématiquement, l'APD se répartit en deux catégories : l'aide bilatérale et l'aide multilatérale. Cette dernière comprend les financements et les contributions octroyés aux organisations internationales, alors que l'aide bilatérale est fournie sous trois formes : la coopération technique, la coopération pour le financement et les investissements, et les dons. D'autres programmes d'aide bilatérale prévoient en outre l'envoi de volontaires.

Figure 1 Coopération économique et APD

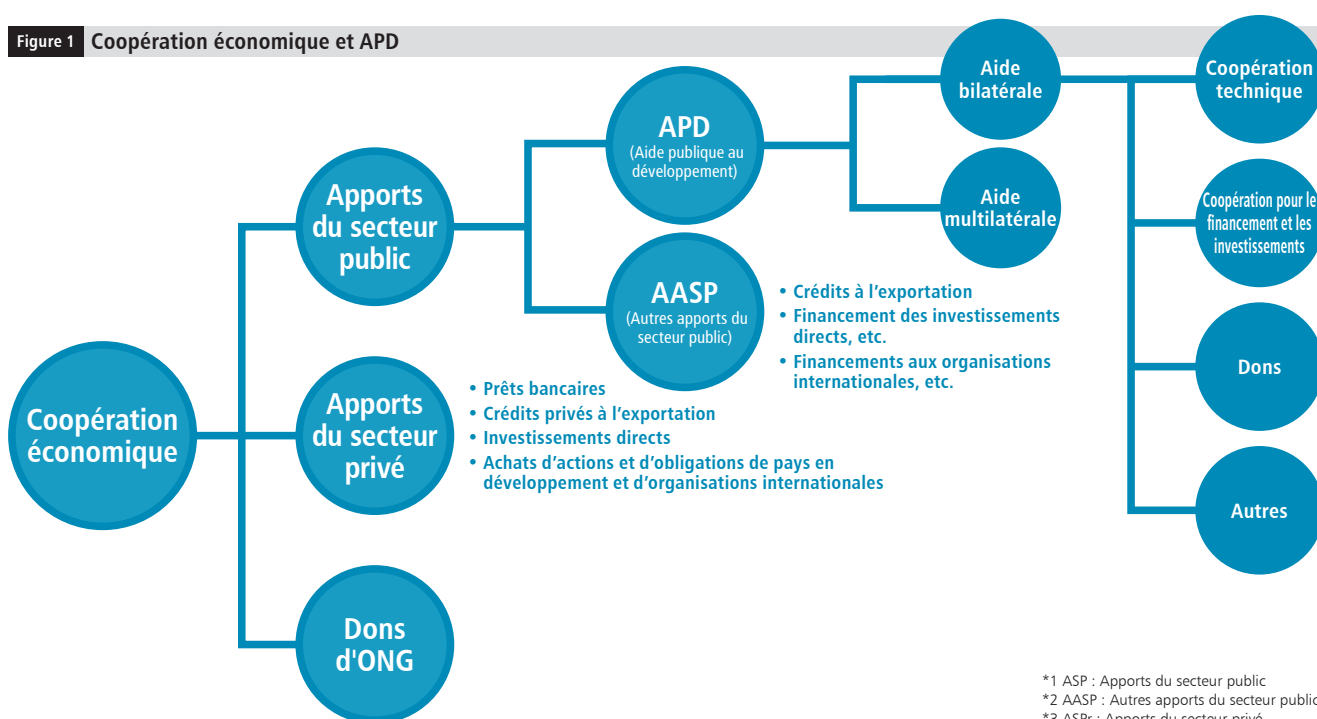


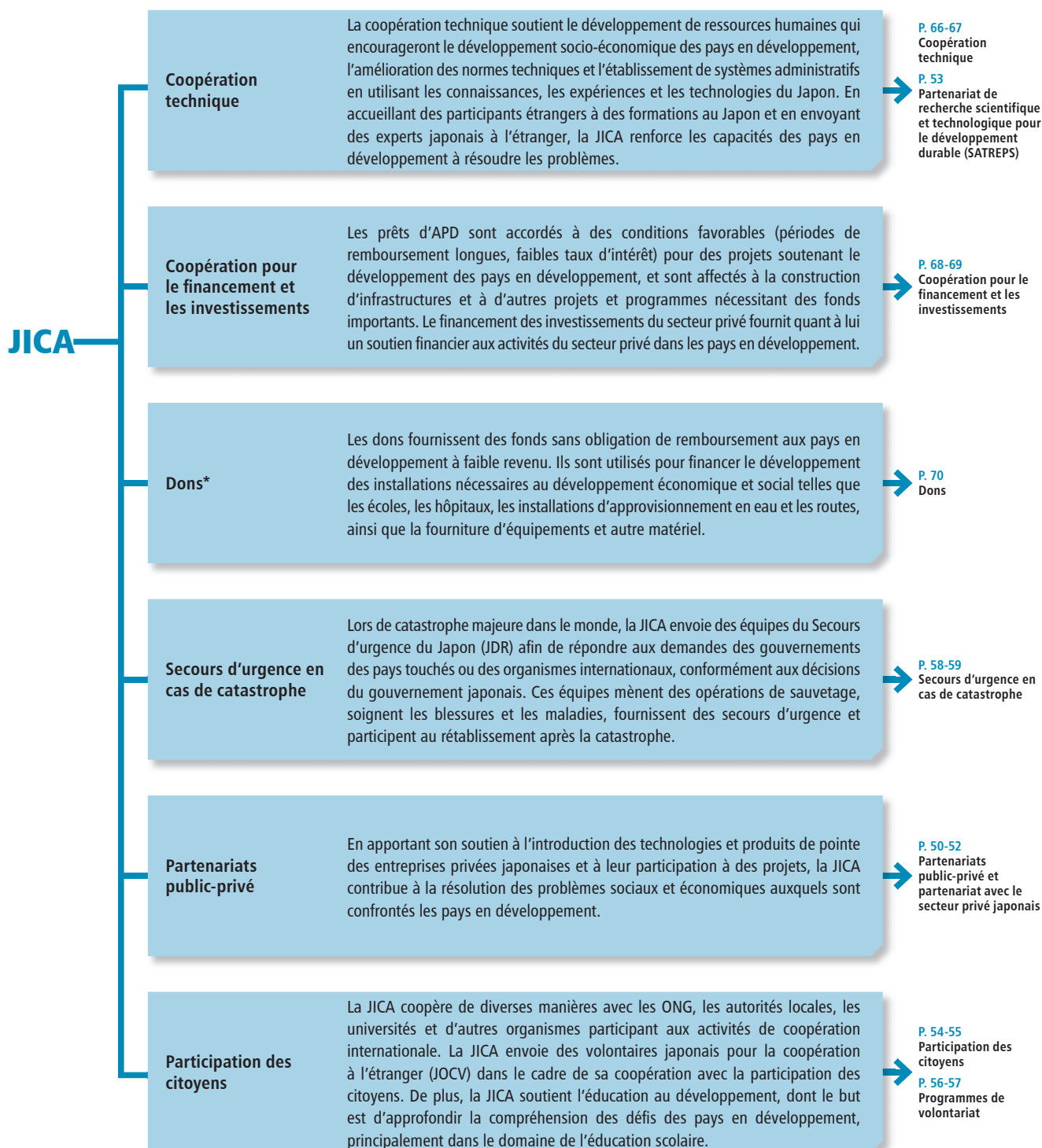
Figure 2 Répartition de l'APD du Japon en 2017 (données provisoires)

Type		Décassements d'APD (année civile 2017)			Dollars (millions USD)			Yens (milliards JPY)			Part de l'APD totale
		2017	2016	Variation 2016/2017 (%)	2017	2016	Variation 2016/2017 (%)	2017	2016	Variation 2016/2017 (%)	
APD bilatérale	Dons	2 621,64	2 812,31	-6,8	294,103	305,987	-3,9	22,9			
	Coopération technique*	2 884,18	2 777,57	3,8	323,556	302,207	7,1	25,2			
	Total des dons	5 505,81	5 589,88	-1,5	617,659	608,194	1,6	48,2			
	Prêts	2 530,76	1 422,13	78,0	283,908	154,731	83,5	22,1			
	APD bilatérale totale (sur la base des décaissements nets)	8 036,57	7 012,01	14,6	901,567	762,926	18,2	70,3			
Contributions et souscriptions aux organisations internationales (sur la base des décaissements nets)		3 394,57	3 368,34	0,8	380,813	366,484	3,9	29,6			
APD totale (décaissements nets)		11 431,14	10 380,35	10,1	1 282,380	1 129,410	13,5	100,0			
Estimation provisoire du revenu national brut (RNB) nominal (milliards USD, milliards JPY)		5 038,44	5 114,54	-1,5	565 227,80	556 475,60	1,6				
% du RNB		0,23	0,20		0,23	0,20					

(Notes) 1 Les chiffres incluent les décaissements pour les pays sortis de la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD de l'OCDE. Les montants hors décaissements sont indiqués page 95, tableau 1.
2 Les 12 pays et territoires sortis de la liste du CAD et non membres de l'OCDE qui ont bénéficié d'APD sont les suivants : Bahamas, Barbade, Brunei, Polynésie française, Hong Kong, Nouvelle Calédonie, Oman, Arabie saoudite, Saint-Christophe-et-Nièves, Singapour, Trinité-et-Tobago, et Émirats arabes unis.
3 Taux de conversion défini par le CAD pour 2017 : 1 USD = 112,1831 JPY (dépréciation de 3,3804 par rapport à 2016)
4 Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.
5 Les allègements de dette comprennent les renoncements à des prêts d'APD et des réductions de dette des obligations commerciales garanties et des créances provenant de la vente de riz, mais excluent le report des remboursements.
6 Par le passé, les dons accordés par l'intermédiaire d'organisations internationales étaient comptabilisés dans les « Contributions et souscriptions aux organisations internationales ». Cependant, depuis 2006, les dons à des pays identifiés au moment de la contribution sont intégrés dans les « Dons » des pays bénéficiaires concernés.
7 À compter des résultats de 2011, les dons des projets d'ONG ont été comptabilisés dans les dons des pays bénéficiaires concernés.
*La coopération technique inclut les dépenses administratives et d'éducation au développement.

JICA : Mettre en œuvre l'APD du Japon

La JICA, chargée de l'exécution de l'APD du Japon, est l'une des plus grandes agences d'aide bilatérale du monde. La JICA soutient le développement socio-économique des pays en développement par une association flexible de divers instruments d'aide tels que la coopération technique, la coopération pour le financement et les investissements, et les dons. Elle opère dans près de 150 pays et régions dans le monde.



*À l'exclusion des dons qui relèvent de la politique diplomatique et sont directement gérés par le ministère des Affaires étrangères.